YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

DELIBERATION N° 2017/03/503

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers pour une formation en Dordogne dans le cadre du dispositif "pompiers juniors de l'Essonne"

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne, en partenariat avec l'Education Nationale et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers met en place, dans le cadre de « l'Ecole ouverte », un dispositif appelé « pompiers juniors »,

CONSIDERANT que les actions menées consistent à former, dans le domaine de la sécurité, près de 200 jeunes « pompiers juniors » dans des établissements scolaires membres du réseau « ambition réussite » et dans ceux situés dans des réseaux d'éducation prioritaire (collèges et lycées),

CONSIDERANT qu'une prochaine session de formation se déroulera en Dordogne pendant les vacances de Pâques 2017 et qu'elle permettra à 32 pompiers juniors de mêler apprentissage, engagement physique et découverte de leur environnement,

CONSIDERANT, qu'afin de mener à bien cette action citoyenne exemplaire, l'UDSP 91 sollicite une aide financière,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative, ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 500 euros à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP 91) pour une formation en Dordogne dans le cadre du dispositif « pompiers juniors de l'Essonne » (session 2017),

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 15/03/17 et de la publication le 16/03/17
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres
Val de Seine